



16ème législature

Question N° : 5814	De M. Emmanuel Blairy (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Transition énergétique
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Coupures d'électricité dans les territoires ultramarins	Analyse > Coupures d'électricité dans les territoires ultramarins.
Question publiée au JO le : 21/02/2023 Réponse publiée au JO le : 25/07/2023 page : 7085 Date de changement d'attribution : 28/02/2023		

Texte de la question

M. Emmanuel Blairy alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation dégradée des territoires ultramarins en matière de fourniture d'électricité. Depuis plusieurs jours, quotidiennement, la Guadeloupe subit de très longues coupures électricité, entre 3 et 7 heures, en une ou plusieurs fois. Ces coupures de courant sont la conséquence d'un mouvement de grève débuté le 19 décembre 2022. Le conflit, qui porte sur des revendications salariales, oppose la branche énergie de la CGT-Guadeloupe et la direction de la centrale thermique de Guadeloupe. Par conséquent, certaines communes ne sont plus alimentées en eau potable. C'est une double peine pour les populations locales, car en matière d'assainissement, seules 12 % des eaux douces sont de bonne qualité en Guadeloupe. Accepterait-on cette situation si elle concernait le territoire métropolitain ? Les ultramarins souffrent : vie courante très chère, chômage, problème d'accès aux soins, insécurité grandissante et la liste serait longue. Il est temps d'agir. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Le mouvement social qui paralysait la centrale thermique d'EDF Production électrique insulaire (PEI) a pris fin le 19 février avec la signature d'un accord. Un conflit social était en cours depuis le 19 décembre 2022 à la centrale EDF PEI de Pointe Jarry suite à un préavis de grève déposé par la FE-CGTG. Les revendications portaient sur l'amélioration des conditions de travail, la santé, la sécurité des interventions, la rémunération des intérimaires ainsi que sur des mesures salariales issues de l'application de l'accord interprofessionnel Bino de 2009 aux salariés d'EDF PEI. Cette situation a eu pour conséquence à plusieurs reprises des coupures tournantes pour la population guadeloupéenne pendant la pointe du soir pouvant concerner plus de 30.000 clients et parfois, même, le découplage de la centrale du réseau privant d'électricité jusqu'à 100 000 clients pendant près de quatre heures. La ministre de la transition énergétique et le ministre délégué chargé des outre-mer sont profondément attachés au service public et à la bonne qualité du système électrique des territoires ultra-marins et condamnent ces coupures d'électricité, qui sont inacceptables et injustifiable et qui sont ont été causées par une minorité de personnes impliquées dans le mouvement social. Le gouvernement est intervenu, en lien avec les services de la préfecture pour mettre en place un cadre qui permette un dialogue social de qualité, pour identifier des solutions raisonnables et retrouver un fonctionnement normal.